

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 26 juin 2014
--

Convocation du 20 juin 2014

Présents : MM. PLAULT Jean-Michel — M. GALOPIN Pascal – Mme ANDRIEU Aline – Mme PARMENTIER Typhaine – M. GALLOPIN Jean-Luc – Mme GALLOPIN Geneviève – M. LETARTRE Pascal – M. EGASSE Gilles – M. PERSON Gérard – Mme BEHUE Valérie – Mme PETIT Maggy – M. THERY Heathcliff – Mme DURAND Christelle – M. BRAULT Sébastien – Mme LALOUE Claire – Mme CAVROIS Aude

Absent :

Mme DAVID Martine, excusée donne pouvoir à M. EGASSE
M. MERCIER Daniel, excusé donne pouvoir à M. PLAULT
M. BOUCHER Cyril, excusé [arrivé avant le vote du point 4]

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers	En exercice : 19	Présents : 16	Votants : 18
------------------------------	------------------	---------------	--------------

ORDRE DU JOUR :

1. Décision Modificative n° 2014-001 du budget
2. Participation financière pour le projet Musique à l'Ecole pour l'année scolaire 2014/2015
3. Fonds départemental de péréquation pour les investissements réalisés en 2014
4. Travaux d'aménagement de sécurité avenue Jean Moulin/rue Césarine Martin : choix de l'entreprise
5. Travaux de voirie (entrées charretières) 10 rue Saint Mathurin et 43 rue Césarine Martin : choix de l'entreprise
6. Contrat d'entretien pour les espaces verts du lotissement des Ouches (Tranches 1 et 2) : choix de l'entreprise
7. Dénomination de la rue allant de Chandres à Generville
8. Réforme territoriale : avis du Conseil Municipal
9. Désignation d'un élu suppléant au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
10. Classement sonore des voies à grande circulation du département d'Eure et Loir : avis du Conseil Municipal
11. Garantie d'emprunt pour le financement du projet de construction de 7 logements et 4 locaux commerciaux *[point ajouté à l'ordre du jour – ajout adopté à l'unanimité].*

MME ANDRIEU a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité

1. Décision Modificative n° 2014-001 du budget

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- Réduire le compte 61523 de 4 730 €
- Abonder le compte 6541 de 4 730 €

Décision adoptée à la majorité 17 voix pour et 1 abstention (M. Egasse)

2. Participation financière pour le projet Musique à l'Ecole pour l'année scolaire 2014/2015

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un courrier de la Directrice de l'Ecole de l'Eveil sollicitant une participation financière de la commune pour monter un projet musical d'approfondissement dès la rentrée 2014. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action « Musique à l'Ecole » du Conseil Général d'Eure et Loir en partenariat avec l'Inspection Académique d'Eure et Loir. Il permet aux enfants des écoles maternelles de recevoir un éveil et une sensibilisation à la musique sous une forme adaptée au cadre scolaire. Ce projet est mis en place à l'Eveil depuis l'année scolaire 2009/2010.

Il consiste à faire intervenir un musicien de l'ADIAM pour un cycle de 15 séances (30 heures) et pour un coût de 472,50 € (projet d'approfondissement), pour la période allant de janvier à juin 2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil son avis quant au financement de ce projet pour l'école de l'Eveil.

Décision adoptée à l'unanimité

3. Fonds départemental de péréquation pour les investissements réalisés en 2014

Monsieur le Maire informe que toute commune de moins de 5 000 habitants peut prétendre au titre du Fonds Départemental de Péréquation à une subvention du Conseil Général calculée sur la base du coût hors TVA des travaux et acquisitions subventionnables. Sont pris en considération les travaux ou acquisitions effectués au cours de l'exercice 2014 ou de l'exercice précédent et qui sont financés sur les crédits de la section d'investissement. Ce fonds est plafonné à 32 500 € pour les villes de 1500 à 2999 habitants selon le nouveau règlement d'attribution défini par le Conseil Général.

La subvention du fonds de péréquation est cumulable avec les autres subventions susceptibles d'être obtenues, d'une part, dans la limite d'un taux maximal de 50 % et d'autre part, dans la limite du contingent plafond retenu pour la commune. Pour 2014 le taux plafond applicable pour la commune est de 50 % pour une subvention de 32 500 €.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Général.

Décision adoptée à l'unanimité

[ARRIVEE DE M. BOUCHER C. AVANT LE VOTE DU POINT 4] soit 17 Conseillers Présents et 18 votants

4. Travaux d'aménagement de sécurité avenue Jean Moulin/rue Césarine Martin : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour rue J. Moulin et rue C. Martin, une consultation des entreprises a été lancée le 23 mai dernier. Les entreprises ont remis leurs offres en Mairie pour le 16 juin et ont été transmises pour avis au service ATD du Conseil Général. Compte tenu des résultats, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise EIFFAGE pour un montant HT de 8 953,50 € HT (10 744,40 € TTC), offre la mieux-disante.

Travaux subventionnés par le Conseil Général sur la base de 30% du montant hors taxe.

Décision adoptée à l'unanimité, entreprise retenue : EIFFAGE

5. Travaux de voirie (entrées charretières) 10 rue Saint Mathurin et 43 Césarine Martin : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de voirie, une consultation des entreprises a été lancée le 23 mai dernier. Les entreprises ont remis leurs offres en Mairie pour le 16 juin. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SOGEA pour un montant HT de 3 440 € (4 128 € TTC), offre la mieux-disante.

Travaux réalisés en septembre 2014.

Décision adoptée à l'unanimité, entreprise retenue : SOGEA TP Nord Ouest

6. Contrat d'entretien pour les espaces verts du lotissement des Ouches (Tranches 1 et 2) : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle aux Elus que l'entretien des espaces verts du lotissement des Ouches (tranches 1 et 2) incombe à la Commune.

Des entreprises ont été contactées afin de proposer l'entretien annuel des espaces verts.

Compte tenu des offres transmises, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise AGRI CINTRACT pour un montant HT de 5 337,50 € (soit 6 405 € TTC), offre la mieux-disante.

Cette société est intervenue sur ce site en 2013.

Contrat annuel renouvelable 2 fois (soit 3 ans au total).

Décision adoptée à l'unanimité, entreprise retenue : AGRI CINTRACT

7. Dénomination de la rue allant de Chandres à Generville

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Le projet de dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques, sur proposition du Maire, décide de dénommer le chemin rural n°17 allant de Chandres à la Croix de Generville : Rue du Pont Corbin. Cette voie n'est pas située dans un hameau mais est directement rattachée à Sours.

L'entreprise agricole située sur cette voie aura donc le numéro 5, rue du Pont Corbin

Décision, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la dénomination : rue du Pont Corbin

8. Réforme territoriale : avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires d'Eure et Loir relatif à la réforme territoriale. L'association propose aux communes de délibérer selon un modèle dont chaque élu a reçu copie.

Monsieur le Maire demande son avis au Conseil quant au projet de délibération présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire souhaite, par ailleurs, donner lecture de la motion unique présentée par Chartres Métropole et propose aux élus de retenir celle-ci puisque la commune de Sours est une des 47 communes membres de Chartres Métropole.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la motion présentée par Chartres Métropole, adoptée à l'unanimité et charge les élus représentant la commune de Sours au sein du Conseil Communautaire de voter cette motion.

9. Désignation d'un élu suppléant au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Suite aux élections de mars 2014, le Conseil Municipal est amené à désigner un délégué titulaire (le Maire, membre de droit) et un délégué suppléant pour le représenter auprès du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de Chartres Métropole.

Monsieur THERY se propose en qualité de délégué suppléant.

Décision adoptée à l'unanimité pour désigner M. Théry, délégué suppléant.

10. Classement sonore des voies à grande circulation du département d'Eure et Loir : avis du Conseil Municipal

Par courrier en date du 22 mai 2014, le Directeur Départemental des Territoire d'Eure et Loir a invité la commune de Sours à se prononcer sur le projet d'arrêté portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres. Ce projet a été transmis à chaque élu et Monsieur le Maire demande donc son avis au Conseil sur ce projet.

Décision adoptée à l'unanimité : le Conseil Municipal approuve le projet d'arrêté tel que présenté.

11. Garantie d'emprunt pour le financement du projet de construction de 7 logements et 4 locaux commerciaux.

Monsieur le Maire présente aux élus un courrier transmis par Chartres Habitat relatif au financement de la construction de logements locatifs rue du Docteur Bouclet. Il précise que lors d'un précédent conseil municipal, les élus avaient approuvé à l'unanimité la délibération d'accord de principe de garantie d'emprunt pour les contrats de prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est donc demandé à la commune de confirmer son accord de la garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt souscrit par Chartres Habitat auprès de la CDC, aux conditions fixées sur ledit contrat de prêt.

Décision adoptée à l'unanimité.

Séance levée à 21 h. 47